



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2132^e

SÉANCE : 20 MARS 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2132)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2132^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 20 mars 1979, à 15 h 30.

Président : M. Leslie O. HARRIMAN (Nigéria).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2132)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176).

La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 2130^e séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Algérie, de la Bulgarie, de l'Ethiopie, du Viet Nam et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Bouayad-Agha (Algérie), M. Yankov (Bulgarie), M. Worku (Ethiopie), M. Ha Van Lau (Viet Nam) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Bénin, du Botswana, du Congo, de Cuba, du Ghana, de la Guinée, de Madagascar, du Mozambique, de la République démocratique allemande, du

Soudan et de Sri Lanka, dans lesquelles ils demandent à être autorisés à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Hourgavou (Bénin), M. Tlou (Botswana), M. Mondjo (Congo), M. Roa Kouri (Cuba), M. Sekyi (Ghana), M. Doukouré (Guinée), M. Rabetafika (Madagascar), M. Lobo (Mozambique), M. Florin (République démocratique allemande), M. Sahloul (Soudan) et M. Gooneratne (Sri Lanka) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je porte à la connaissance des membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Gabon, du Nigéria et de la Zambie une lettre datée du 19 mars [S/13181] qui est ainsi rédigée :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de prier celui-ci d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Mishake Muyongo, vice-président de la South West Africa People's Organization, à participer aux réunions du Conseil consacrées à l'examen de la question intitulée "Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud."

Si je n'entends pas d'objections, j'en conclurai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Sur l'invitation du Président, M. Muyongo (South West Africa People's Organization) prend place à la table du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/13180, dans lequel figure le texte d'une lettre en date du 19 mars adressée au Président du Conseil par le chargé d'affaires de la mission permanente d'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. M. AASEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Les récentes attaques perpétrées par les forces sud-africaines contre l'Angola et la Zambie constituent de graves violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays et doivent être condamnées par la communauté internationale.

6. L'Angola et la Zambie, avec les autres Etats de première ligne, ont toujours été à l'avant-garde de la lutte de libération en Afrique australe. Ils portent depuis longtemps un fardeau des plus lourds sur les plans politique,

matériel et financier. Les récentes attaques armées lancées contre ces deux pays par l'Afrique du Sud ajoutent à ce fardeau en apportant un surcroît de souffrances et en causant de nouvelles destructions. A ce propos, le Gouvernement norvégien tient à réaffirmer son opinion selon laquelle la communauté internationale a la responsabilité de fournir une aide économique et humanitaire effective aux Etats de première ligne.

7. Les dernières attaques sud-africaines ont été déclenchées à un moment où la recherche d'un règlement pacifique de la question de Namibie avait atteint un stade particulièrement délicat. La situation exigeait que toutes les parties intéressées fassent preuve de la plus grande modération. Les actes de l'Afrique du Sud ne peuvent que contribuer à compliquer encore le processus déjà très difficile d'acheminement vers une indépendance véritable de la Namibie sous la surveillance et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies.

8. A ce propos, le Gouvernement norvégien tient à féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs de leurs efforts inlassables pour donner effet à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous voudrions également dire notre appui aux efforts du groupe de contact occidental qui cherche à briser l'impasse dans laquelle se trouvent à l'heure actuelle les négociations.

9. Il est impératif que le processus de négociation actuellement en cours puisse arriver à bon terme. Nous prions donc instamment les parties intéressées de contribuer à une solution internationalement acceptable en Namibie conformément à la résolution 435 (1978). Des négociations qui n'aboutiraient pas pourraient avoir des conséquences très étendues pour l'ensemble de la région et pourraient constituer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement sud-africain, en tant que force d'occupation illégale en Namibie, porte une lourde responsabilité en ce qui concerne l'évolution future en Namibie et dans l'ensemble de l'Afrique australe.

10. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom du Gouvernement du Koweït, faire une brève déclaration.

11. La situation en Afrique australe se trouve maintenant à une phase critique. Les efforts des cinq pays occidentaux — dont certains sont membres du Conseil de sécurité — pour assurer l'indépendance de la Namibie en sont à un stade très délicat. Le fait que l'Afrique du Sud ait choisi ce moment même pour lancer son attaque contre l'Angola met sérieusement en doute sa sincérité quant à l'indépendance de la Namibie. Ma délégation a appuyé la demande de l'Angola en vue d'une réunion du Conseil afin d'examiner les conséquences de cette attaque brutale. Mon gouvernement condamne dans les termes les plus énergiques la lâche agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola.

12. On a dit que la raison de cette attaque était le désir d'intimider les Etats africains voisins et de leur faire peur pour qu'ils cessent d'aider les combattants de la liberté namibiens. Sans aucun doute, l'Afrique du Sud entend s'entourer d'Etats africains dociles et obéissants qui ne s'opposeraient pas à sa politique inhumaine d'*apartheid*.

13. L'Angola est une république qui s'est juré de donner son plein appui à la South West Africa People's Organization (SWAPO). Il est puni et soumis à une agression brutale parce qu'il ne suit pas une politique conforme à celle de l'Afrique du Sud. Mais l'Angola, en appuyant la SWAPO, ne fait que donner suite à ce qu'a demandé la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire une assistance sous toutes les formes aux combattants de la liberté de la Namibie et du Zimbabwe. Il est regrettable que ceux qui agissent selon les résolutions de l'Organisation et en vertu de leurs convictions souffrent du fait de leur sincérité et de leur dévouement.

14. Les attaques contre l'Angola et les autres Etats de première ligne ne briseront pas la volonté des peuples opprimés de lutter pour leur dignité. Ces attaques cesseront dès que l'Afrique du Sud se retirera de la Namibie, qu'elle occupe illégalement, et que les peuples de Namibie et du Zimbabwe exerceront leur droit inaliénable à l'autodétermination. La politique de violence et d'intimidation que poursuit l'Afrique du Sud n'apportera pas la stabilité que l'on attend depuis si longtemps. Mais elle ne découragera pas non plus les Etats voisins d'aider leurs proches qui mènent une lutte armée légitime. Seuls le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie et l'accession des Namibiens à une indépendance véritable assureront la stabilité recherchée.

15. Le 6 mai 1978, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 428 (1978), par laquelle il prévenait l'Afrique du Sud qu'il prendrait des mesures radicales à son encontre si elle persistait dans son agression contre les Etats voisins. L'Afrique du Sud a choisi pour attaquer l'Angola le moment où elle pensait que le Conseil ne serait pas en mesure d'agir en raison des pourparlers de rapprochement qui ont lieu maintenant sur la Namibie. Il est vraiment ironique que ces pourparlers, qui ont pour but de réaliser un règlement pacifique en Namibie, puissent servir de prétexte à la politique d'agression de l'Afrique du Sud.

16. Certains orateurs ont dit que le traitement de gant de velours accordé à l'Afrique du Sud par certains Membres encourage son gouvernement à persister dans ses attaques destructrices contre les Etats voisins. Il est vrai qu'il est douteux que la force de persuasion puisse amener l'Afrique du Sud à entendre raison. Nous croyons que la force d'affrontement donnera de meilleurs résultats.

17. L'Afrique du Sud est le pays d'Afrique le plus puissant. Elle est armée jusqu'aux dents nonobstant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité établissant un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. J'ai le sentiment que bon nombre d'entre nous font mine de respecter cette résolution mais qu'en réalité les armes n'ont jamais cessé d'arriver en Afrique du Sud. Le fait que les Etats Membres, notamment ceux qui sont en mesure de le faire, se soient abstenus de fournir au comité pertinent des renseignements sur les violations de cette résolution témoigne de l'indifférence et de l'apathie auxquelles se heurtent toujours les résolutions du Conseil. Nous savons que l'Angola et les autres Etats de première ligne se trouvent dans une situation impossible. Mais ils peuvent tirer quelque réconfort du fait que la très grande majorité

des Etats Membres les appuient solidement sur le plan politique, moral et matériel.

18. La destruction est chose abominable, surtout lorsqu'elle frappe de petits pays en développement dont le souci essentiel est le développement économique et social. Mais c'est le prix que l'Angola et d'autres doivent payer pour leur attachement infaillible à leurs convictions et à leurs principes. Ils ont entrepris une bataille de patience, une bataille de sacrifice. Nous sommes convaincus qu'ils en sortiront victorieux.

19. Ma délégation appuie de tout cœur la jeune république d'Angola et l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte à l'encontre de l'Afrique du Sud.

20. M. NEIL (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation jamaïcaine a écouté très attentivement la présentation éloquente faite hier par le représentant de l'Angola [2130e séance], qui nous a donné le détail des actes barbares d'agression récents auxquels se sont livrées les forces armées sud-africaines contre son pays. Depuis son accession à l'indépendance, la République populaire d'Angola a été victime, de la part de l'Afrique du Sud, d'attaques armées hostiles qui se sont poursuivies sans relâche. Du fait de l'escalade de ces attaques depuis le début du mois, elles se sont étendues aux provinces occidentales de la Zambie.

21. La Jamaïque condamne énergiquement cette dernière série d'attaques armées, que le Conseil de sécurité devrait considérer avec la plus grande gravité. Elles impliquent la violation de l'intégrité territoriale d'un Etat africain souverain et représentent l'extension sur le plan territorial des tactiques de violence et de terreur que le régime sud-africain utilise impitoyablement contre la majorité africaine en Namibie et en Afrique du Sud même. Ces actes d'agression non provoqués, au cours desquels on a recours au napalm, ont eu pour résultat des pertes considérables en vies humaines, des souffrances indicibles pour les populations civiles et d'immenses dommages causés aux propriétés.

22. Ces actes sont commis en violation des principes de la Charte, du droit international et des normes généralement acceptées de la conduite internationale. Ils démontrent une fois de plus le grave danger que pose le régime raciste de Pretoria à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil ne saurait oublier que la violence inhérente au système d'*apartheid* et le mépris arrogant et persistant que manifeste l'Afrique du Sud à l'égard de l'opinion internationale et des principes de la Charte font obstacle à l'établissement de conditions propices à la paix en Afrique australe.

23. Le Conseil devrait également se préoccuper du fait qu'en plus de ses autres atrocités l'Afrique du Sud continue d'utiliser le Territoire de Namibie, lequel relève de l'autorité des Nations Unies, en tant que tremplin pour lancer des attaques non provoquées contre des Etats africains indépendants. D'ailleurs, le moment où ces attaques ont lieu revêt une certaine signification. Cela constitue une nouvelle preuve du degré de sincérité de l'Afrique du Sud dans sa coopération avec les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer une indépendance véritable en Namibie. Il a été difficile à l'Afrique du Sud de masquer ses véritables intentions qui sont de poursuivre son dessein

néo-colonialiste en Namibie. Sa campagne soutenue pour détruire la SWAPO, qui est le seul représentant authentique du peuple namibien, ainsi que la vague actuelle d'agressions armées prouvent que l'Afrique du Sud est décidée à perturber le processus tendant à instaurer une véritable indépendance en Namibie conformément aux dispositions de la résolution 435 (1978). Les actes de l'Afrique du Sud sont tout à fait contraires à l'attitude constructive des Etats africains de première ligne et de la SWAPO, qui ont, en toute bonne foi, apporté leur coopération et fait preuve de beaucoup de modération face à des provocations intenses et persistantes.

24. Je tiens à dire clairement que la Jamaïque aimerait que les pourparlers de rapprochement actuellement en cours aboutissent à un accord sur les questions en suspens dans le plan de l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie. Mais, pour parvenir à ce résultat, il faut exercer des pressions sur la partie intransigeante, c'est-à-dire l'Afrique du Sud, pour qu'elle apporte sa coopération et abandonne ses actes de provocation qui risquent de mettre en danger l'application de la résolution 435 (1978).

25. L'Afrique du Sud devrait avoir compris que ses manœuvres violentes ne sauraient ébranler la volonté des Etats africains, et notamment des Etats de première ligne, de continuer à apporter leur soutien à la cause de la liberté et de la libération de l'Afrique australe. Cette volonté est fondée sur leur engagement immuable à l'égard des principes de la Charte et envers la juste cause de leurs frères opprimés d'Afrique australe. Ils ont déjà consenti de lourds sacrifices pour cette cause, et nous avons reçu l'assurance qu'ils continueront de résister aux attaques violentes dont ils sont la cible. La Jamaïque tient à les féliciter de leur appui et de leur contribution à la cause de la paix, de la justice et de la liberté. Nous continuerons de leur manifester notre solidarité dans cette lutte de libération.

26. Le fait que le Conseil n'ait pas réussi, dans le passé, à prendre les mesures nécessaires prévues par la Charte a sans doute encouragé le régime de Pretoria à poursuivre ses actes d'agression. Il faut non seulement condamner ces actes, mais également y mettre fin. Le Conseil doit donc entamer un processus tendant à appliquer contre l'Afrique du Sud les mesures efficaces de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions mettre fin au défi de l'Afrique du Sud et permettre au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

27. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Il y a quelques jours à peine, le Conseil de sécurité a examiné la question des actes sanglants d'agression commis par le régime illégal de Rhodésie du Sud avec le soutien des racistes d'Afrique du Sud contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Aujourd'hui, nous examinons une nouvelle série d'agressions contre la République populaire d'Angola lancées par le régime d'*apartheid* sud-africain à partir du Territoire international de Namibie.

28. L'attaque de l'Afrique du Sud contre l'Angola démontre une fois de plus que les régimes racistes n'ont nullement l'intention de se conformer aux exigences réité-

rées du Conseil tendant à ce qu'ils mettent immédiatement fin à leurs actes d'agression contre les Etats africains indépendants.

29. Ma délégation partage l'opinion qui a été exprimée à propos des actes criminels des racistes sud-africains par le représentant de l'Angola, l'ambassadeur de Figueiredo, par le président du Groupe africain et représentant de l'Ethiopie, M. Worku, de même que par les représentants d'autres Etats africains qui ont déjà pris la parole en ce débat.

30. Le Territoire de Namibie a été, à maintes reprises, utilisé par le régime sud-africain pour effectuer des actes d'agression éhontés contre l'Angola et d'autres Etats souverains. Cela montre que tant que l'Afrique du Sud continuera à occuper illégalement la Namibie, tant que des troupes sud-africaines se trouveront sur le territoire namibien, il ne saurait y avoir de sécurité et de tranquillité pour les pays de cette région d'Afrique.

31. Par ses actes d'agression répétées, le régime de Pretoria ne cesse de violer de la manière la plus grossière la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats africains voisins, menaçant la sécurité de leurs habitants, et il sape en même temps tous les efforts destinés à parvenir à une solution équitable du problème namibien selon le vœu et les aspirations de la population de ce pays.

32. Les agissements criminels de l'Afrique du Sud montrent à l'évidence qu'elle poursuit avec entêtement en Namibie un seul et même objectif : la création de conditions qui lui permettent d'imposer au peuple namibien une solution néo-colonialiste grâce au prétendu règlement interne. A cette fin, les racistes essaient par la terreur d'éliminer les patriotes namubiens dirigés par la SWAPO et cherchent à contraindre les Etats africains voisins à abandonner leur soutien à la juste lutte que mène le peuple namibien pour une liberté complète et une indépendance véritable.

33. Ce sont les racistes sud-africains, et eux seuls, qui mettent en danger les efforts internationaux tendant à apporter un règlement pacifique au problème namibien. Ce n'est pas par hasard que les actes d'agression les plus récents du régime de Pretoria contre l'Angola coïncident avec la présentation, de la part des racistes, de toute une série d'exigences insolentes à l'égard du plan de règlement du problème namibien qui ont pour but d'assurer la mise en œuvre de l'opération prévue par l'Organisation des Nations Unies en Namibie dans l'intérêt exclusif du régime de Pretoria et des traîtres mêlés au groupe du Turnhalle.

34. Il est impérieux que nous rejetions très fermement les desseins racistes. Toutes nouvelles négociations avec la République sud-africaine seront vaines si elles ne servent pas à mettre en œuvre les pressions nécessaires sur le régime de Pretoria pour l'amener à accepter sans condition un règlement en Namibie sur la base des décisions du Conseil de sécurité. On ne peut en aucun cas tolérer que ces négociations prêtent à un abus dans le but de faire pression sur la SWAPO et sur les Etats africains de première ligne pour les pousser à de nouvelles concessions devant les exigences insolentes des occupants de Pretoria. En même temps, étant donné les tentatives incessantes du régime

sud-africain pour modifier ou interpréter de manière arbitraire les dispositions du règlement en Namibie, il nous paraît légitime d'exiger que les rapports spéciaux du Secrétaire général présentés au Conseil pour approbation contiennent toutes les dispositions concrètes touchant l'exécution de l'opération prévue par l'Organisation des Nations Unies en Namibie.

35. La question des actes d'agression du régime de Pretoria contre les Etats africains voisins a été examinée bien des fois déjà au Conseil de sécurité. A la suite du soutien direct conféré à ce régime par certains milieux occidentaux qui ont intérêt à conserver leur position économique, politique et stratégique en Afrique australe, le Conseil s'est malheureusement trouvé jusqu'à maintenant dans l'impossibilité de prendre des mesures efficaces contre le régime sud-africain. Le soutien actif donné au régime raciste par certains pays occidentaux est la cause de l'inaction virtuelle des organes internationaux et empêche l'adoption de mesures vraiment opérantes contre les racistes. Par là même — et ceci a été relevé plus d'une fois déjà par les représentants africains entendus ici —, ces pays portent une part considérable de responsabilité dans la situation dangereuse qui existe maintenant en Afrique australe et qui est lourde des conséquences les plus sérieuses tant pour le peuple namibien que pour le développement indépendant des pays libérés d'Afrique. En même temps, la politique de trahison des maoïstes à l'égard de la lutte de libération nationale des peuples d'Afrique, comme nous l'avons constaté par exemple en Angola, vise en fait le même but.

36. La menace à la paix et à la sécurité qui existe actuellement dans la partie sud-ouest de l'Afrique ne pourra être éliminée que lorsque le problème de la Namibie aura trouvé un règlement équitable. Ce règlement ne pourra intervenir que si l'on respecte rigoureusement les résolutions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

37. L'Organisation des Nations Unies ne doit plus permettre que les racistes sud-africains jettent un défi constant à la communauté internationale. Il est indispensable de prendre des mesures qui contraignent véritablement les autorités sud-africaines à donner effet aux décisions de l'ONU pour garantir au peuple namibien une très prompte indépendance et mettre fin aux actes répétés d'agression commis contre les Etats africains souverains. Il est évident que des condamnations pures et simples par le Conseil de sécurité des actes d'agression des racistes d'Afrique du Sud ne suffisent plus depuis longtemps.

38. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque exprime une fois de plus un soutien sans réserve à la juste demande tendant à ce que le Conseil prenne des mesures efficaces contre les racistes d'Afrique du Sud, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Ces exigences apparaissent dans de nombreuses décisions de l'Assemblée générale qui ont reçu l'appui de l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation. Qui plus est, nous sommes contraints d'agir de la sorte en vertu de la résolution 428 (1978), dans laquelle le Conseil a décidé

“de se réunir de nouveau au cas où d'autres actes de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola seraient commis par le régime raciste sud-africain, en vue d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces conformément aux dispositions appropriées par la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII”.

39. Dans le communiqué du Ministère de la défense de la République populaire d'Angola publié sous la cote S/13177, on rappelle les paroles du Président de l'Angola, M. Agostinho Neto, et je cite :

“Les impérialistes peuvent venir avec leurs avions, leurs chars, leurs canons et leurs navires de guerre; ils n'empêcheront jamais notre peuple héroïque de s'acquitter de son devoir internationaliste sacré à l'égard des peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, auxquels nous réaffirmons notre solidarité militante. D'où qu'ils viennent et de quelque manière qu'ils viennent, les racistes et leurs maîtres se heurteront à la barrière infranchissable de la détermination du peuple angolais, qui est prêt à défendre sa liberté, l'intégrité de sa patrie et le socialisme.”

40. Dans cette lutte héroïque, le peuple angolais n'est pas seul. Il a le soutien des forces progressistes du monde entier, y compris de la République socialiste tchécoslovaque. La République socialiste tchécoslovaque a toujours soutenu la lutte des peuples africains contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, pour la liberté et l'indépendance nationale, et il continuera de le faire.

41. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Le Bangladesh a fermement appuyé la requête du Gouvernement angolais tendant à la convocation urgente du Conseil de sécurité pour examiner les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Nous l'avons fait pour exprimer notre indignation notre condamnation de ces actes qui violent les principes les plus rudimentaires du droit international touchant la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats.

42. La violence des actes d'agression de l'Afrique du Sud ressort à l'évidence des communiqués publiés par le Ministère de la défense de l'Angola et de la déclaration qu'a faite hier le représentant de l'Angola [2130e séance]. L'Afrique du Sud elle-même a admis sans vergogne qu'elle les avait commis. C'est un fait indéniable. Les excuses tirées par les cheveux qu'avance l'Afrique du Sud ne sauraient en aucune façon justifier ces actes illégaux qui ont causé des morts et des blessés parmi des civils innocents et des dommages considérables en Angola.

43. Ces attaques contre l'Angola n'ont rien de nouveau. Certains des orateurs qui m'ont précédé ont rappelé les agressions antérieures perpétrées par l'Afrique du Sud contre l'Angola, qui ont des conséquences adverses sur ce nouvel Etat souverain et son indépendance politique. Le Conseil lui-même, par sa résolution 428 (1978), a sévèrement condamné Pretoria pour ces actes d'agression commis contre l'Angola et l'a averti qu'un renouvellement

de ces actes entraînerait l'adoption de mesures contraignantes au titre du Chapitre VII de la Charte.

44. Du reste, ces actes ne se sont pas limités à l'Angola : tous les Etats de première ligne en ont été victimes. Le représentant de la Zambie, l'ambassadeur Paul Lusaka, dans la déclaration qu'il a faite hier [*ibid.*], a parlé d'attaques commises contre la souveraineté de la Zambie la semaine dernière encore, quand des troupes sud-africaines ont terrorisé et torturé d'innocents villageois, planté des mines et bloqué des routes. Il y a eu quatre morts et cinq blessés, tous des civils. Qui plus est, ces attaques avaient été précédées deux semaines auparavant par des raids et des bombardements aériens qui ont tué neuf Zambiens innocents et en ont blessé 14 autres.

45. Il y a 12 jours, le Conseil a adopté la résolution 445 (1979), qui condamnait avec force le régime minoritaire raciste d'Ian Smith pour avoir commis des actes d'agression contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie. Le Conseil n'a pas manqué de remarquer pendant le débat que les attaques contre l'Angola, pays éloigné, étaient plus qu'une action menée par les seuls Rhodésiens blancs. La complicité et la collusion de l'Afrique du Sud ont été un facteur toujours présent lors du débat.

46. Ces attaques ne sont pas, de toute évidence, des cas isolés. Il ne s'agit pas simplement de représailles pour de prétendues provocations. Ce ne sont pas des contre-mesures spontanées. Elles semblent faire partie d'un plan plus général, d'une action persistante, préméditée et exécutée selon un plan calculé d'agression allant s'intensifiant. Les indications sont évidentes et manifestes. Le choix du moment est précis, les objectifs sont transparents.

47. Le cœur du problème, le centre de la question dans toute cette région et de tous les autres problèmes qui gravitent autour, c'est la ferme intention du régime de colons blancs minoritaires de préserver coûte que coûte leur statut privilégié. Les Etats de première ligne ont fait preuve d'une remarquable retenue et d'un maximum de coopération en mettant à profit toutes les initiatives de règlement pacifique en Rhodésie qui pourraient aboutir à un Zimbabwe indépendant, conformément aux principes fondamentaux qu'accepte universellement la communauté internationale. Malgré ces efforts, les manœuvres sud-africaines ont conduit à l'impasse. La date limite pour les élections factices, déjà déclarées nulles et non avenues par le Conseil, est très proche.

48. Le problème de la Namibie est lié de manière intégrale aux récents actes d'agression entrepris contre l'Angola par l'Afrique du Sud. L'Angola demeure en effet l'objectif permanent de l'inimitié sud-africaine; mais la raison immédiate et ouverte de l'attaque était de décimer les patriotes namibiens, dont beaucoup ont trouvé refuge en Angola, et de contrer l'objectif de leur longue lutte de libération et d'autodétermination.

49. Depuis plus d'un an, l'Afrique du Sud joue le jeu de la coopération aux efforts internationaux visant à assurer de manière authentique, libre et démocratique le passage à l'indépendance de la Namibie, sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Ayant échoué

dans ses tentatives pour exercer un contrôle direct sur le Territoire, l'Afrique du Sud s'est repliée sur l'intention d'accommoder une solution lui permettant de perpétuer son contrôle indirect, avec le stimulant accru d'obtenir la légitimité internationale. A cet effet, l'objectif essentiel a été de nier et d'exclure la présence et l'influence de la SWAPO, en laquelle la majorité écrasante des nations du monde reconnaît le représentant unique et légitime du peuple namibien.

50. Un maximum de concessions a été extorqué : la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie a été ignorée de fait; le statut de Walvis Bay est resté en suspens; un administrateur général sud-africain, avec une compétence et des pouvoirs considérables, a été intronisé; la demande de l'Afrique du Sud de maintenir une présence militaire importante a été acceptée; le maintien de ses pouvoirs à l'égard de l'ordre public et des fonctions de police, même pendant la période de transition, a été reconnu; l'immatriculation forcée des électeurs dans le Sud-Ouest africain a précédé de prétendues élections internes, malgré la condamnation internationale et le rejet de ces élections comme nulles et non avenues. Néanmoins, il y a maintenant un élément représentatif sud-ouest africain fantoche reconnu par l'Afrique du Sud comme une véritable présence "nationale" et dont elle se dit tenue de prendre les vœux en considération. Ayant ainsi fait tout ce qu'elle pouvait pour limiter, endiguer et affaiblir tout rôle possible de la SWAPO dans l'avenir de la Namibie, on aurait pu croire que l'Afrique du Sud laisserait commencer le processus tant attendu de transition.

51. Cela n'a pas été le cas. L'Afrique du Sud ne veut pas seulement se protéger contre tous les risques mais elle est décidée à éliminer la moindre ombre de menace. D'où le rejet du plus récent rapport du Secrétaire général, en date du 26 février [S/13120], les attaques méprisables contre son intégrité et son impartialité personnelles et des arguties autour de détails sans importance concernant les modalités de mise en train du processus de transition. Il y a eu là un camouflage suffisant pour lancer des attaques non provoquées contre l'Angola afin de faire pleuvoir la mort et la destruction, tant sur les Namibiens que sur les Angolais.

52. La position du Bangladesh à l'égard des pourparlers de rapprochement est dépourvue de toute ambiguïté. Nous avons appuyé cette initiative afin de préparer le terrain à une percée décisive du règlement namibien. Nous croyons cependant savoir que le plus récent rapport du Secrétaire général représente le maximum de compromis et que ses propositions ne peuvent être ni diluées ni révisées. L'objectif de ces pourparlers doit être de faire comprendre et accepter le fait par l'Afrique du Sud et de préciser les conséquences qu'il y aurait si elle refusait les propositions. Il ne faut pas oublier qu'en droit l'Afrique du Sud n'a rien à faire en Namibie. Sa présence est illégale. Sa position ne peut être comparée en quoi que ce soit au statut légitime de la SWAPO, qui est le seul représentant du peuple namibien. L'Afrique du Sud, comme l'a dit sans équivoque le représentant de la Zambie, "n'est pas le gardien des intérêts du peuple namibien et ne peut lui prêter sa voix pour exprimer ses aspirations" [2130e séance, par. 32].

53. L'espoir d'un règlement pacifique en Rhodésie, comme en Namibie, semble reculer malgré l'optimisme créé il y a un an. Les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe n'ont fait preuve que de mauvaise foi et d'absence de sincérité. Dans leur vocabulaire, la coopération veut dire simplement le maintien de la suprématie blanche, directement ou indirectement, grâce à des régimes fantoches. Dans l'intervalle, ils ont cherché à étayer leur position par des provocations armées contre les Etats africains de première ligne pour essayer de les intimider et de les empêcher de jouer un rôle. Le résultat a été une escalade des attaques armées, compromettant toutes les possibilités de règlement pacifique et suscitant une grave menace pour la paix et la sécurité.

54. Le Bangladesh pense que le Conseil de sécurité doit certes condamner le régime raciste d'Afrique du Sud pour son agression continue contre les Etats de première ligne, et en particulier l'Angola, mais il est temps qu'il aille aussi au-delà de simples condamnations et songe à de nouvelles mesures, en particulier celles que prévoit la Charte. Il existe également un besoin impérieux de donner une assistance morale et matérielle aux Etats de première ligne pour leur permettre de maintenir leur résistance contre l'agression sud-africaine et de soutenir la lutte de libération. Le Conseil doit ainsi démontrer avec force que l'Afrique du Sud ne saurait entraver à son gré le processus de paix en Afrique australe.

55. En conclusion, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement donne tout son appui à la juste lutte des peuples opprimés de Namibie et de Rhodésie pour la libération nationale et l'indépendance véritable et que notre solidarité et notre soutien les plus fermes sont assurés à tous les Etats de première ligne dans les sacrifices qu'ils acceptent pour aider leur cause.

56. M. FUENTES IBÁÑEZ (Bolivie) [interprétation de l'espagnol] : La délégation bolivienne tient à condamner énergiquement les attaques perpétrées par les forces sud-africaines contre les pays de première ligne. La plainte du Gouvernement angolais ouvre un nouveau chapitre douloureux dans la longue histoire de méfaits du Gouvernement de Pretoria. Mon gouvernement appuie le Gouvernement angolais et tient à lui manifester sa solidarité la plus sincère.

57. Il semblerait qu'il existe en Afrique du Sud une volonté délibérée de susciter des obstacles pour éviter qu'aboutissent les négociations réalisées avec tant de peine déjà avec la collaboration du Secrétaire général et des puissances occidentales membres du Conseil de sécurité qui ont établi les propositions faisant l'objet du document S/12636 du 10 avril 1978.

58. L'agression contre la population angolaise devrait de toute évidence être châtiée. Elle vient contredire la prétendue bonne foi du Gouvernement de Pretoria, qui dit coopérer à la recherche de formules négociées mais qui, parallèlement, n'hésite pas à susciter de nouveaux éléments de perturbation et à utiliser son arsenal bien fourni contre les populations sans défense des pays voisins.

59. L'attitude de l'Afrique du Sud est malséante. Son gouvernement ne peut qu'être conscient du fait que les

mesures qu'il a utilisées jusqu'à présent ont fait de lui un exemple peu enviable et provoqué son isolement au sein de la communauté internationale. Ajouter de nouveaux motifs de griefs à ceux qui existent déjà ne pourrait être interprété que comme un sinistre dessein visant à transmuier une série d'actes agressifs en une guerre totale. Et c'est là quelque chose que nous ne voulons même pas imaginer.

60. Mais cette même pensée nous porte à croire que des crimes comme ceux commis lors des incursions impitoyables contre l'Angola et la Zambie sont peut-être dus à un autre élément psychologique. Ici on pourrait appliquer ce que, avec une très grande compréhension de la nature humaine et du fatalisme de l'histoire, le Secrétaire général a relevé dans un rapport oral, c'est-à-dire le syndrome de la méfiance dans laquelle le Gouvernement de Pretoria se débat. Son intransigeance et sa rébellion ont suscité une profonde angoisse et un isolement tels qu'il voit partout des ennemis et considère même sa propre ombre comme un ennemi.

61. Il sait qu'il vit en marge et qu'il est isolé. Conscient qu'il est de sa culpabilité, son isolement se transforme en un encerclement, il se sent donc assailli de toutes parts. C'est une obsession qui contient un certain élément de vérité, et il faut en tenir compte pour que, dans la résolution qu'il adoptera, le Conseil ne sous-estime pas la possibilité d'inclure un nouvel appel au Gouvernement de Pretoria. Il faudrait une fois de plus lui demander d'abandonner son arrogance qui frise la paranoïa et de tenir compte du fait qu'il a encore le moyen de se racheter de cette responsabilité qui l'accable. Ce moyen, c'est celui suggéré par les propositions occidentales, que la SWAPO, avec beaucoup de modération et un esprit de paix, a déjà acceptés.

62. Compte tenu de ces brèves réflexions, ma délégation estime que le projet de résolution qui traduit nos préoccupations devrait être concis et pragmatique dans toute la mesure possible. A cet effet, il devrait éviter les répétitions et les longueurs, attendu que, dans le cas des souffrances infligées au peuple de l'Angola, on retrouve l'arrogance et la fourberie qui ont caractérisé des faits antérieurs que la communauté internationale a répudiés unanimement. Evitons la routine et les clichés qui caractérisent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies : la rhétorique de l'apostrophe, dont l'action punitive ne semble avoir d'autre fin que de se répéter, dilue les effets réels pour les transformer en de simples paroles qui ne portent remède à rien et ne résolvent rien. Il ne s'agit pas de tolérer des abus ou des injustices en masquant la réalité. Ce dont il s'agit, c'est d'éliminer les maux en employant une thérapeutique pragmatique, même si elle n'a pas les résonances auditives qui nous permettent parfois d'atténuer nos déceptions. Evitons la rhétorique des griefs, dont l'exercice quotidien obscurcit les perspectives immédiates, obnubile les esprits et rend encore moins accessible le chemin de la paix.

63. Pour réaliser cet objectif, nous pensons que l'action du Conseil doit se concentrer sur les points suivants :

— Premièrement, condamner les actes de violence commis par l'Afrique du Sud contre les populations de l'Angola compte tenu de leur gravité.

— Deuxièmement, lancer un dernier appel au Gouvernement de Pretoria pour qu'il évite tout acte de provocation susceptible d'être interprété comme un autre témoignage de moquerie et de rébellion, non seulement à l'égard de l'autorité du Conseil mais également à l'égard de l'intervention médiatrice des puissances occidentales et des résolutions pertinentes, que nous n'hésitons pas à considérer comme la solution définitive pour que l'Afrique du Sud accède pacifiquement à la légitimité.

— Troisièmement, réaffirmer notre confiance dans la coopération du Secrétaire général et activer le rôle de persuasion des puissances occidentales, qui se sont engagées à éliminer les derniers obstacles existants afin que l'Afrique du Sud accepte sans tarder la mise en œuvre de leurs propositions. De plus, nous voulons faire preuve d'optimisme et espérer que le processus de libération de la Namibie et du Zimbabwe touche à sa fin et que, très rapidement, l'odieux système d'*apartheid* sera à jamais enterré sous l'opprobre. Enfin, nous pensons que l'opinion publique est convaincue que la libération totale de ces deux derniers vestiges du colonialisme pavera la voie pour la paix et le développement en Afrique australe.

64. Avant de terminer, je tiens à exprimer l'espoir fervent du Gouvernement et du peuple de la Bolivie que cesse rapidement l'effusion abondante de sang que les peuples de Namibie et du Zimbabwe versent pour leur liberté, et que la haine cesse d'assombrir l'aube joyeuse qui, nous le souhaitons tous, illuminera la naissance de ces futurs Etats.

65. M. LAI Ya-li (Chine) [*interprétation du chinois*] : Au début de ce mois, le Conseil de sécurité a examiné la question relative à la série d'attaques armées et d'invasions commises frénétiquement par le régime raciste rhodésien de Smith contre les Etats africains de première ligne. Ces derniers jours, les autorités racistes de Botha en Afrique du Sud ont également envoyé des avions et des forces armées lancer des attaques contre l'Angola, la Zambie et d'autres Etats africains de première ligne. On a dit que dans l'espace de huit jours seulement — du 6 au 13 mars — les autorités racistes sud-africaines ont, à huit reprises, effectué des invasions armées en Angola. Le 14 mars, elles ont envoyé un grand nombre d'avions bombardier Kahama, dans la province de Cunene, et la région de Catengue, dans la province de Benguela. Ces invasions et attaques constituent une atteinte sérieuse à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Angola et des autres Etats de première ligne et ont entraîné des pertes incalculables de biens et de vies humaines. C'est encore là un autre crime sanguinaire commis par le régime raciste sud-africain de Botha contre les peuples africains. Le Gouvernement et le peuple chinois expriment leur profonde indignation et condamnent ces actes avec force.

66. Le régime raciste sud-africain de même que sa politique intérieure et extérieure sont un fléau pour le peuple africain et constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Pendant très longtemps, le régime raciste sud-africain a méprisé systématiquement les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Chez lui, il pratique une tyrannie fasciste, poursuivant sa politique inhumaine d'*apartheid* et de discri-

mination raciale. A l'extérieur, il conspire avec le régime raciste rhodésien de Smith pour étouffer la lutte de libération nationale des peuples d'Afrique australe, effectuant sans cesse contre les Etats africains voisins des provocations armées et des invasions militaires qui constituent une menace grave pour leur indépendance et leur sécurité. Depuis longtemps, le régime raciste sud-africain occupe illégalement la Namibie. Il a également employé des procédés et des stratagèmes divers pour défier toutes les mesures adoptées par l'ONU en vue de mettre fin à son occupation illégale. Il est impossible de compter les crimes commis par les autorités racistes sud-africaines. Il est tout à fait légitime que les Etats africains exigent que le Conseil de sécurité condamne l'Afrique du Sud et adopte des mesures effectives pour mettre fin à ses actes d'agression. Cette juste revendication des pays africains recueille le ferme appui de la délégation chinoise.

67. L'obstination et l'arrogance du régime raciste d'Afrique du Sud prouvent non pas sa force mais bien plutôt sa faiblesse profonde. Fragile intérieurement, tout en présentant une façade féroce, il mène une lutte d'agonie. A l'heure actuelle, la marée de la révolution des mouvements de libération nationale d'Afrique australe monte. Les luttes armées et les mouvements de masse des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie pour s'opposer à la domination réactionnaire des racistes et pour affirmer la libération nationale s'étendent et se développent en profondeur. Les pays africains et tous les pays qui défendent la justice dans le monde entier sont unanimes à exiger avec vigueur la fin immédiate de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'accession immédiate à l'indépendance du peuple namibien. Accablé de difficultés dans le pays et à l'étranger, le régime raciste d'Afrique du Sud a de plus en plus de mal à persister. L'histoire témoigne du fait qu'aucune force réactionnaire n'abandonne de bon gré la scène de l'histoire, et le régime réactionnaire d'Afrique du Sud ne fera pas exception. Pour échapper à son destin, le régime réactionnaire, qui est aux abois, intensifie sa double tactique contre-révolutionnaire : d'une part, il monte la fraude politique d'un "règlement interne" en Namibie, organisant des élections factices pour mettre en place des fantoches; d'autre part, il intensifie la répression armée et s'est même engagé dans la voie dangereuse d'invasions armées lancées contre les Etats africains souverains voisins. Cependant, cette voie dénaturée ne peut ni écraser les peuples héroïques d'Afrique australe ni intimider les Etats de première ligne qui défendent la justice. Au contraire, elle ne peut que pousser les peuples de Namibie, d'Azanie, du Zimbabwe et les autres peuples africains à se dresser plus encore contre l'ennemi commun et à engager des luttes toujours plus fortes, accélérant ainsi la chute du pernicieux régime raciste.

68. Alors que les autorités racistes luttent jusqu'à la dernière extrémité, les superpuissances, forces extérieures à la région, ont également intensifié leur rivalité en Afrique. Elles s'ingèrent activement dans les luttes de libération d'Afrique australe, pêchant en eau trouble et accroissant ainsi l'agitation qui s'est emparée du continent africain. Cependant, ni les soubresauts d'agonie des racistes ni les forfaits des superpuissances ne sauraient arrêter la marche des peuples d'Afrique australe.

69. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient fermement la juste lutte des peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme. Nous appuyons fermement la juste lutte des Etats africains de première ligne pour repousser les provocations et l'agression armées des autorités racistes d'Afrique du Sud. Le Gouvernement chinois a toujours affirmé que la domination raciste exercée par l'Afrique du Sud et la Rhodésie doit cesser et que le Zimbabwe et la Namibie doivent accéder à une indépendance nationale réelle, à l'abri de toute intervention extérieure et sur la base de l'unité et de l'intégrité territoriale; le système sud-africain de discrimination raciale et d'*apartheid* doit être écrasé; toute intervention extérieure doit cesser. Nous sommes convaincus que, bien que la lutte soit complexe et que la route soit tortueuse, si les peuples d'Afrique australe et du continent africain tout entier restent vigilants et déjouent les desseins et le sabotage des forces racistes de l'extérieur, défendent l'unité et persévèrent dans la lutte, avec le soutien des peuples du monde, ils finiront certainement par remporter la victoire finale dans leur lutte pour l'indépendance nationale et la libération.

70. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à l'orateur suivant, le Vice-Président de la South West Africa People's Organization, M. Mishako Muyongo.

71. M. MUYONGO (*interprétation de l'anglais*): Je tiens à m'excuser, monsieur le Président, d'avoir été un peu en retard à la table du Conseil lorsque vous m'y avez invité au début de la séance. Mes collègues et moi-même participions aux pourparlers de rapprochement hors de ce bâtiment.

72. C'est pour nous un honneur et un plaisir que de pouvoir une fois de plus prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Nous remercions les représentants du Gabon, du Nigéria et de la Zambie d'avoir parrainé notre venue devant le Conseil.

73. C'est aussi avec grande satisfaction, monsieur le Président, que nous vous voyons présider le Conseil en ce mois de mars. C'est plus qu'une simple coïncidence qu'un représentant du Nigéria, pays qui a maintenant courageusement assumé son rôle dirigeant dans les affaires africaines, notamment en ce qui concerne la lutte de libération en Afrique australe, préside les délibérations du Conseil de sécurité à un moment où ce dernier est saisi de la plainte de la République populaire d'Angola à la suite d'une invasion armée non provoquée de son territoire par les forces militaires de l'Afrique du Sud raciste.

74. Nous sommes certains que les délibérations du Conseil aboutiront à une décision qui, une fois pour toutes, empêchera les fanatiques fascistes de Pretoria de poursuivre leurs attaques et leurs actes meurtriers contre le peuple angolais et contre les Namibiens auxquels il assure l'asile politique.

75. Le Conseil a entendu 13 orateurs depuis qu'il a commencé l'examen de la plainte déposée par l'ambassadeur Elisio de Figueiredo, représentant permanent de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des

Nations Unies, concernant les récentes attaques militaires contre son pays.

76. C'est un fait bien connu que, depuis son accession à l'indépendance sous la direction du MPLA [*Movimento Popular de Libertação de Angola*], l'Angola a fait à maintes reprises l'objet d'attaques militaires, de sabotage politique et économique de la part du régime raciste de l'Afrique du Sud et de ses alliés impérialistes. Pretoria ne s'est jamais adapté à la réalité d'une République populaire d'Angola révolutionnaire, qui est engagée dans la lutte de libération des peuples de Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud.

77. En outre, malgré ses nombreuses déclarations publiques et affirmations selon lesquelles il est prêt à accepter les exigences d'indépendance véritable du peuple namibien, Pretoria n'a absolument pas l'intention d'abandonner son contrôle sur notre pays. Conformément à ses desseins impérialistes et néo-colonialistes en Afrique, Pretoria veut garder la Namibie et s'en servir comme d'une néo-colonie sous une administration fantoche, cette néo-colonie servant de base pour ses attaques militaires d'agression contre les Etats africains indépendants.

78. Puisque c'est l'objectif fondamental de la politique de l'Afrique du Sud raciste que de saper et déstabiliser l'Angola et les autres Etats de première ligne, et aussi de refuser au peuple namibien la possibilité d'accéder à une indépendance véritable sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, Pretoria a lancé cette dernière série d'attaques contre l'Angola et la Zambie afin de saboter les efforts déployés par la communauté internationale pour accélérer le processus de décolonisation conduisant à une véritable indépendance en Namibie.

79. Ces attaques préméditées, au moment où des pourparlers de rapprochement ont lieu, prouvent à l'évidence que l'Afrique du Sud ne veut pas de solution négociée au problème namibien. Elle fait tout ce qu'elle peut pour saboter les efforts de mise en œuvre du plan de l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie.

80. Il y a un an, le Conseil de sécurité s'est réuni pour condamner une invasion préméditée analogue de l'Angola par ces mêmes troupes racistes sud-africaines qui ont sauvagement assassiné et massacré des Namibiens — femmes et enfants, vieillards et grabataires — à Kassinga. Cette attaque, comme les dernières, s'était produite à un moment où la SWAPO et la communauté internationale s'apprétaient à fixer les derniers délais de la mise en œuvre d'élections organisées sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies.

81. Par ailleurs, le Conseil sait que l'Afrique du Sud raciste a réussi à organiser des élections frauduleuses en Namibie en décembre dernier. Les objectifs de ces élections frauduleuses étaient les mêmes que ceux du massacre de Kassinga et de la dernière série de violations militaires des territoires et de l'espace aérien de l'Angola et de la Zambie. Ces élections frauduleuses visaient également à imposer au peuple namibien les renégats et les fantoches du Turnhalle choisis par Pretoria.

82. L'Afrique du Sud commet des actes d'agression et lance des attaques militaires contre les Etats africains voisins sous prétexte de protéger la vie et les biens du peuple namibien. C'est évidemment faux et c'est une insulte au peuple héroïque de Namibie. Il faut rejeter avec mépris une telle affirmation. L'occupation illégale continue de la Namibie par l'Afrique du Sud n'a d'autre objet que la protection des intérêts coloniaux de Pretoria. C'est pourquoi ce dernier n'a aucun droit politique ni moral de parler au nom du peuple même qu'il opprime. En commettant des actes d'agression contre la Zambie et l'Angola et en massacrant les populations civiles namibiennes dans ces pays, l'Afrique du Sud essaie de cacher ses vils desseins derrière les déclarations de ses fantoches. Par leur collaboration honteuse avec l'ennemi quand celui-ci massacre les Namibiens, ces fantoches que l'on montre fièrement dans les couloirs en les faisant passer pour les représentants du peuple namibien sont tout aussi coupables de ces crimes affreux et leurs mains sont rouges du sang des patriotes namibiens.

83. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre solidarité militante et fraternelle envers les peuples héroïques de l'Angola et de la Zambie, sous la direction du parti des travailleurs du MPLA et de l'UNIP [*United National Independence Party*], respectivement, pour les sacrifices infinis qu'ils consentent en faveur de la cause de la libération de notre peuple. Leurs sacrifices demeureront toujours vivaces dans nos esprits.

84. Nous nous engageons une fois encore à coopérer avec les peuples de l'Angola, de la Zambie et des autres Etats de première ligne pour la défense de leur intégrité territoriale et de leur sécurité nationale et à assurer la victoire finale du peuple namibien sur le colonialisme, l'impérialisme et les forces de la mort et des ténèbres.

85. Nous répétons devant cet éminent conseil qu'aucune intimidation, aucune menace ne nous empêchera de poursuivre notre noble lutte pour la libération de notre patrie bien-aimée.

86. En tant que mouvement qui lutte pour une cause juste et noble, nous sommes assurés de l'appui et de l'aide continus et croissants des pays et peuples anti-impérialistes. Nous lançons aussi un appel à toutes les forces progressistes et éprises de paix pour qu'elles nous fournissent toute l'aide matérielle concrète nécessaire à la poursuite de cette lutte afin de l'amener à sa conclusion logique. De même, nous en appelons à toute la communauté internationale pour qu'elle accorde appui et assistance à la République populaire d'Angola et à la République de Zambie afin de leur permettre de défendre efficacement leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

87. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

88. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion d'exprimer les vues de mon pays en un

autre moment grave que traversent la paix et la sécurité du monde.

89. Rares ont été les mois où le Conseil a eu à s'occuper en même temps de tant de graves problèmes. Cela, en soi, témoigne du sérieux de la situation dans laquelle nous nous trouvons et des responsabilités auxquelles nous devons tous faire face. Cela rend plus urgente et plus complexe encore la tâche du Conseil, qui doit trouver les réponses et les solutions justes.

90. Il y a deux semaines, nous avons pris la parole dans un débat portant sur des questions identiques, liées à l'évolution négative de la situation en Rhodésie du Sud. Aujourd'hui, nous nous occupons d'un problème semblable, qui a les mêmes racines et les mêmes conséquences : l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Des problèmes identiques sont en cause : la menace à la liberté, à l'indépendance et à la sécurité de pays africains souverains, particulièrement en Afrique australe, où les régimes racistes entretiennent un état de guerre véritable contre tous les pays voisins et ont imposé aux populations du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud un système de terreur et d'oppression sans précédent dans les temps modernes; une attaque contre des forces nationales authentiques qui tendent vers la libération de l'Afrique australe de la domination coloniale et raciale; l'interventionnisme que l'Afrique du Sud ne cherche plus à camoufler sous une apparence de légitimité au nom de sa propre sécurité prétendument en danger, s'efforçant au contraire de s'assurer un plus large soutien international en invoquant le spectre de la guerre froide et d'"internationaliser" ainsi la "défense" des régimes racistes.

91. Ceux qui seraient enclins à penser de la sorte, ne serait-ce qu'un instant, devraient songer à l'agression commise contre l'Angola indépendant en 1975, dont l'objectif était moins la "destruction des bases" des mouvements de libération en Angola que la conquête de Luanda et le renversement du gouvernement légitime d'Agostinho Neto. Songeons aussi aux bombardements récents de camps de réfugiés et de villages, au barrage de Calueque, aux cases brûlées et aux visages terrorisés de femmes et d'enfants. En fait, l'objectif du régime raciste n'est pas la destruction des camps des forces de libération mais la déstabilisation d'un voisin "indésirable", champion de l'idée de libération. Les attaques contre le Mozambique et la Zambie hier, comme l'attaque contre l'Angola aujourd'hui, sont le résultat d'une situation de guerre permanente en Afrique australe, une situation due à l'existence de régimes racistes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Ces régimes héo-nazis, en collaboration avec les forces qui retirent d'immenses bénéfices de l'exploitation de l'Afrique australe ou qui cherchent à s'assurer des points d'appui stratégiques permanents, s'efforcent de mettre en danger tout ce qui respire, travaille et lutte pour la liberté et l'indépendance, tout ce qui aspire à une libre coopération entre les Etats et les peuples.

92. A ce point, il faut insister une fois de plus sur les liens qui unissent les activités agressives des régimes racistes. Les attaques armées synchronisées et bien préparées des régimes de Pretoria et de Salisbury contre l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique, qui sont l'expression d'un plan

systématique et détaillé d'agression contre des Etats africains indépendants, sont à la fois une tentative de déstabilisation de ces pays et une tentative de domination et d'exploitation perpétuelles de l'ensemble de l'Afrique australe, et surtout du Zimbabwe et de la Namibie, une tentative en vue de freiner la lutte de libération pour l'indépendance réelle sous la direction de la SWAPO et du Front patriotique, seuls représentants légitimes de leurs peuples respectifs, une tentative aussi en vue de briser l'unité et la solidarité des pays africains, d'affaiblir la solidarité internationale envers la lutte contre les régimes oppressifs d'apartheid, de racisme et de discrimination raciale et de saper l'appui qu'elle reçoit.

93. Nous sommes également en présence d'une provocation visant à ébranler tous les efforts qu'a faits la communauté internationale jusqu'ici afin de permettre aux peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud d'exercer leurs droits de l'homme fondamentaux et leur droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance. Enfin, il ne s'agit plus de cas individuels et isolés de terrorisme mais d'opérations militaires à grande échelle faisant appel à tous les secteurs des forces armées et à un vaste matériel de guerre. Nous sommes en présence d'une campagne militaire ouverte dont on ne peut concevoir les conséquences à l'heure actuelle.

94. La tentative actuelle de même que toutes les tentatives passées des forces du colonialisme afin de briser l'échine de la lutte de libération en Afrique australe ont été vaines, l'expérience ayant montré que rien ne peut briser la volonté d'un peuple de lutter pour sa liberté s'il comprend bien les objectifs qu'il entend atteindre, s'il poursuit une voie indépendante et si sa lutte s'inscrit dans la lutte générale pour l'émancipation générale à laquelle aspirent aujourd'hui tous les peuples du monde. L'histoire contemporaine a apporté des preuves innombrables. Songeons seulement à la lutte de libération du peuple angolais, qui a duré plus longtemps que toute autre lutte en Afrique. L'histoire moderne ne compte guère de meilleurs exemples du fait que ni l'agression, ni la conspiration, ni la terreur ne peuvent venir à bout d'une si longue rébellion, ne peuvent pas non plus la détourner de son objectif fondamental : l'indépendance du pays, seul moyen d'assurer un développement national et social libre.

95. Ma délégation intervient dans ce débat non pas tellement pour avancer des choses inédites. Ce problème et des problèmes semblables ont été débattus maintes fois dans l'organisation mondiale et lors de rencontres de pays africains dans le cadre du mouvement des non-alignés, si bien qu'en fait il n'y a rien qui ne soit clair dans ce cas.

96. Nous prenons la parole, tout d'abord, pour condamner avec énergie, une fois de plus, l'agression perpétrée contre des pays et des peuples d'Afrique par les régimes racistes d'Afrique australe, et plus particulièrement l'agression récente contre l'Angola non aligné, dont la liberté et l'indépendance constituent une base solide de la lutte de libération en Afrique australe et dont la population n'a jamais craint de faire des sacrifices tant pour sa propre libération que pour celle de la Namibie et du Zimbabwe.

97. En deuxième lieu, nous voulons réaffirmer notre solidarité avec l'Angola et, par là, notre solidarité avec toutes les forces de libération d'Afrique australe. Mon pays est lié à l'Angola par des liens puissants d'amitié et de solidarité créés et forgés au plus fort de la lutte de libération du peuple angolais, consolidés et enrichis ensuite par une coopération pacifique et égale au cours des dernières années, tant par des relations bilatérales que par la coopération dans le cadre du mouvement des non-alignés.

98. En troisième lieu, nous voulons souligner une fois de plus les dangers qui proviennent de l'existence du racisme et ses liens avec les forces de l'impérialisme, qui lui permettent d'exister; nous voulons souligner la nécessité d'éliminer rapidement ce système d'esclavage et d'humiliation de la personne humaine. A cet égard, je voudrais relever la grave responsabilité des pays qui maintiennent à ce jour des liens politiques, diplomatiques, économiques et militaires avec les régimes racistes et leur demander de s'occuper activement à empêcher le déchaînement du racisme et de contribuer à l'élimination de cette menace constante à la paix et à la sécurité mondiales et aux libertés élémentaires des nations, des pays et des peuples, cela étant la raison même pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a été fondée et existe.

99. Enfin, ma délégation voudrait attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que l'agression actuellement commise par le régime raciste d'Afrique du Sud contre l'Angola n'est pas un épisode isolé mais équivaut à une menace systématique contre l'intégrité territoriale d'un pays souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, par l'appareil militariste du régime raciste. Il est absurde et tragique à la fois que cela se passe en un moment où l'on fait des efforts en vue du règlement pacifique du problème de Namibie. La réaction du régime raciste de Pretoria à ces efforts, prenant la forme d'une agression implacable contre le pays qui a contribué de manière décisive à créer les conditions propices à la réalisation du rôle de l'ONU en tant que protagoniste d'un règlement pacifique, lance un défi à la communauté internationale tout entière. Espérons que l'effet s'en fera sentir sur tous les facteurs internationaux et que tous se joindront à la pression qu'il convient d'exercer sur l'Afrique du Sud pour l'amener à se conformer aux décisions de l'Organisation.

100. Le Conseil de sécurité doit agir contre ce comportement de l'Afrique du Sud, selon la Charte et selon son mandat, qui est de maintenir la paix et la sécurité. Cette mesure aurait le large appui de la communauté internationale, comme le montrent les décisions adoptées à toutes les réunions des pays non alignés, y compris la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Belgrade en juillet 1978 et la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés tenue à Maputo. Ces deux rencontres ont souligné qu'il était impératif que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les membres du Conseil de sécurité,

“prennent des mesures efficaces, compte tenu de toutes les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, notamment au titre du Chapitre VII, pour mettre fin aux actes d'agression des régimes racistes qui mena-

cent la paix et la sécurité dans la région de même que dans le reste du monde” [S/13185, *annexe*, par. 76].

101. A la rencontre de Maputo, les pays non alignés ont demandé qu'une assistance économique, financière et militaire soit accordée aux Etats de première ligne afin de renforcer leur capacité de défense en leur permettant de faire face avec succès aux agressions armées continues et aux efforts que font les régimes racistes pour déstabiliser leur développement interne. C'est également le devoir de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

102. Pour les pays non alignés, la lutte anticoloniale et la décolonisation n'ont jamais constitué une fin en soi mais sont la suite des efforts destinés à consolider et à sauvegarder l'indépendance, à la mettre à l'abri de toutes les formes de dépendance. En même temps, le soutien donné à la lutte de libération des peuples contre le colonialisme, la domination étrangère et l'agression n'a pas seulement été porté au niveau d'une obligation morale mais est devenu le principe fondamental des relations internationales, de même que la persistance du colonialisme, de l'occupation et de l'intervention étrangères a été condamnée en tant qu'acte d'agression contraire aux normes élémentaires régissant les relations entre Etats souverains. C'est la raison pour laquelle la politique du non-alignement a pu assurer la base la plus large et la plus solide à la réalisation et au renforcement de l'indépendance authentique de tous les pays.

103. Les actes agressifs des régimes d'Afrique australe et leurs attaques armées coordonnées contre les Etats de première ligne ont été condamnés notamment dans les déclarations du Groupe africain et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui ont signalé les dangers provenant de la détérioration continue de la situation en Afrique australe. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a également manifesté sa profonde préoccupation devant les actions militaires qui sont déclenchées en un moment où sont déployés des efforts en vue d'apporter un règlement pacifique à la question de Namibie.

104. En conséquence, le Conseil de sécurité nous semble devoir réagir sans équivoque, de manière résolue et prompte, contre les actes d'agression les plus récents perpétrés par les régimes de Pretoria et de Salisbury. La décision, à la fin du présent débat, devra être conforme au désir unanime de la quasi-totalité de la communauté internationale. De simples condamnations ne suffisent plus puisque les régimes racistes ne se conforment pas aux normes et principes moraux. Il faut aussi imposer des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte et les appliquer de manière continue. Si cette décision n'est pas prise, ou si elle est désapprouvée, à ce moment et ici, il pourrait en résulter, pour l'évolution de la situation dans la région et au-delà, des conséquences négatives effarantes.

105. Mon pays donnera à ces décisions un appui total, de même qu'il accordera son appui tant à l'Angola qu'aux autres Etats de première ligne défendant leur indépendance nationale. Nous avons toujours pensé que l'élimination du système de racisme et de colonialisme en Afrique australe était une question de la plus haute priorité, tout comme nous pensons que toute expansion de la zone de liberté et

d'indépendance dans le monde constitue l'un des préalables de la liberté et de l'indépendance de tous les peuples et un apport décisif à la paix et à la sécurité en général.

106. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

107. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, la délégation de la République populaire du Bénin est heureuse d'avoir été invitée à participer à ce débat que vous présidez avec tant de talent. Je tiens à vous en remercier.

108. Encore une fois — et ce ne sera certainement pas la dernière —, le Conseil de sécurité est saisi d'un cas d'agression de la part du régime colonialiste et raciste d'Afrique du Sud. Ainsi, depuis sa fondation en 1975, la jeune République populaire d'Angola n'a cessé d'être la cible privilégiée des colonialistes racistes et militaristes de l'Afrique du Sud. A ce jour, les agressions, les invasions, les incursions armées, les violations du territoire et de l'espace aérien angolais par des avions de reconnaissance de fabrication occidentale se comptent par centaines. Des risques permanents de guerre, avec possibilité d'extension, existent dans la région.

109. La soi-disant République sud-africaine, avec sa couleur blanche et ses corps constitués blancs, est un élément étranger à notre continent. D'ailleurs, son idéologie rétrograde, dont la toile de fond est la défense de la civilisation occidentale et prétendument chrétienne sur notre continent, n'a absolument rien à voir avec les brillantes civilisations africaines, qui sont profondément humanistes. Nos coutumes ancestrales n'ont rien de commun avec une sous-idéologie raciste et anti-Noirs.

110. La République blanche d'Afrique du Sud raciste montre elle-même par ses pratiques militaristes et belliqueuses, aujourd'hui contre la République populaire d'Angola et demain contre d'autres Etats africains, qu'elle constitue un corps étranger, un monstre hideux, qui n'est pas accepté et ne sera jamais accepté par l'Afrique indépendante. Ce rejet total est irritant, nous le comprenons, mais il s'accroîtra avec les générations africaines futures. C'est dire que la lutte de l'Afrique entière pour sa survie contre ce corps étranger, repoussé de tous les horizons, ne fera que s'accroître. Que les protecteurs impérialistes de ce régime hideux, oppresseur, agresseur et exploiteur en soient avisés.

111. Ainsi, la République blanche sud-africaine raciste constitue, de par son existence en Afrique australe, une grave menace permanente en Afrique d'abord pour son caractère oppressif et colonialiste dirigé contre plus de 20 millions d'habitants autochtones transformés en esclaves sur la terre de leurs ancêtres, et ensuite contre l'Afrique indépendante, qui l'a totalement rejetée.

112. Ni l'oppression et l'esclavage pratiqués à l'intérieur — ce que nous appelons l'*apartheid* —, ni les agressions armées et autres actes de guerre dirigés contre les Etats indépendants africains, contre les Etats de première ligne, contre l'Angola et la Zambie et contre les bases de la SWAPO ne réussiront jamais à imposer en Afrique cette entité étrangère de l'impérialisme international. Le régime

raciste et colonialiste d'Afrique du Sud, même avec l'aide des armes les plus sophistiquées, ne sera jamais en mesure d'arrêter la marche de l'histoire orientée vers la libération totale des peuples d'Afrique.

113. La République populaire d'Angola s'est libérée de la domination étrangère. Elle a payé un lourd tribut : le sacrifice suprême de milliers d'Angolais morts pour la libération de leur chère patrie. Les Angolais sont décidés à lutter jusqu'au bout pour leur indépendance si chèrement conquise. Ils nous ont montré à plusieurs reprises leur ferme volonté. La République populaire du Bénin soutient fermement et de façon militante cette lutte qu'elle fait sienne. La requête de l'Angola dont le Conseil est saisi a pleinement notre soutien et elle est justifiée.

114. La République blanche d'Afrique du Sud, raciste, colonialiste et anti-Noirs, avec le système qu'elle a bâti, l'*apartheid*, et sa détermination de jouer le rôle de grande puissance distribuant des ordres et des camouflets aux Etats africains, cherche à tromper l'opinion internationale sur les questions de la décolonisation de la Rhodésie du Sud et, principalement, de la Namibie.

115. Ma délégation a eu à dénoncer à plusieurs reprises la grande supercherie entretenue autour de la question de la décolonisation de la Namibie. Les dirigeants racistes de Pretoria, sans foi ni loi, reviennent souvent sur ce qu'ils disent ou promettent et se contredisent constamment. La lecture des milliers de documents de l'Organisation des Nations Unies qu'ils ont fait publier le montre à l'évidence. Je vous en dispense.

116. L'affaire namibienne, telle qu'elle est menée et comprise par les racistes de Pretoria, reste embrouillée, et n'importe quel Etat africain, quelle que soit sa "modération", a du mal à suivre les racistes aventuriers blancs de Pretoria dans leur folie et leurs aventures guerrières et d'agression à travers l'Afrique.

117. Que signifient aujourd'hui ces attaques armées et les menaces permanentes de Pretoria contre la République populaire d'Angola, contre la Zambie, contre les bases de la SWAPO, contre les camps de réfugiés namibiens ? Pourquoi ces expéditions militaires qui enlèvent la vie à d'innocentes victimes ?

118. Dans le territoire de l'Angola, Pretoria cherche à abattre la SWAPO, le front le plus avancé dans la lutte armée active pour la libération et l'indépendance véritable de la Namibie. Si les racistes de Pretoria pouvaient raisonner un tout petit peu, ils auraient peut-être découvert que la République populaire d'Angola et les quatre autres pays de première ligne ainsi que la SWAPO ont fait preuve de beaucoup de modération et de souplesse.

119. La République populaire d'Angola, particulièrement, a pris de gros risques; cela montre que, même pour les combattants déterminés qu'ils sont, toutes les occasions de règlement pacifique doivent être saisies et exploitées. La SWAPO, qui a fait de graves concessions, a fait preuve de la même souplesse sans perdre sa détermination. De quel prix la SWAPO et la République populaire d'Angola ainsi que les quatre pays de première ligne sont-ils payés aujourd'hui ?

Ce prix, c'est les agressions, les massacres, les tueries sauvages de femmes et d'enfants, les destructions de l'infrastructure économique et sociale, la calomnie mensongère et les manœuvres sordides orchestrées actuellement çà et là pour arracher d'autres concessions à l'Afrique et réussir à placer des fantoches namibiens au pouvoir pour la survie des intérêts en contradiction avec ceux du peuple opprimé de Namibie. C'est là que se trouve le vrai problème.

120. Ces contradictions sautent aux yeux. C'est pourquoi le débat actuel n'a de sens et de portée politique que si sa toile de fond est bien la décolonisation de la Namibie et que le Conseil l'examine dans le contexte actuel. Les attaques armées de l'Afrique du Sud contre les Etats africains et ses manœuvres sordides contre la SWAPO ne font, finalement, que favoriser une prise de conscience plus grande, sur notre continent, du danger que représente ce régime raciste et colonialiste de Blancs déracinés d'Europe, aventuriers, voleurs, bandits, qui sont venus exploiter nos peuples et qui y restent.

121. Les impérialistes, qui ont enfanté l'*apartheid*, ne doivent jamais perdre de vue cette vérité que la libération de l'Afrique, la libération de la Namibie, est absolument inévitable. Les puissances impérialistes, qui aident l'*apartheid* et qui vivent de rapine, d'exploitation, d'oppression, de massacres et de tueries, ne doivent jamais oublier que la libération de notre continent est inévitable.

122. La République populaire du Bénin condamne encore une fois vigoureusement les racistes de Pretoria et tous leurs protecteurs pour leur politique d'agression, d'aventure et de mensonge contre nos peuples. Cette politique de manœuvres diplomatiques met en danger la paix et la sécurité sur notre continent. Mon pays, la République populaire du Bénin, ne cessera jamais de réclamer des mesures rigoureuses de la part du Conseil de sécurité, en particulier l'application intégrale des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte.

123. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

124. M. TLOU (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : La question dont le Conseil est aujourd'hui saisi — une nouvelle attaque vicieuse commise par les forces armées de l'*apartheid* sud-africain contre notre voisin, la République populaire d'Angola, attaque qui a aggravé encore davantage la tension et l'insécurité qui règnent déjà dans notre malheureuse région ravagée par la guerre — revêt en vérité la plus grande gravité. Après avoir entendu la déclaration si lucide faite hier par le représentant de l'Angola [2130^e séance] et après avoir lu le communiqué publié par le Ministère de la défense de la République populaire d'Angola, on ne saurait mettre en doute l'urgence et la gravité de la situation et manquer d'être profondément préoccupé à cet égard. Nous sommes certains, par conséquent, que le Conseil traitera cette question avec tout le sérieux et l'urgence qu'elle mérite.

125. Ma délégation, monsieur le Président, est donc très heureuse de vous voir présider ce débat si crucial, et ce non seulement en raison des immenses qualités diplomatiques qui vous permettront de le diriger vers une issue fructueuse, mais également parce que vous saurez tirer inspiration de votre grand pays, le Nigéria, dont l'engagement à la cause de la libération de l'Afrique australe a été amplement démontré.

126. Qu'il me soit permis, à ce stade, de rendre hommage au Gouvernement et au peuple angolais pour avoir su rester calmes et fermes devant cette agression flagrante. Nos condoléances vont aux familles affligées, qui ont perdu des êtres chers au cours des récents bombardements. A mon frère et collègue le représentant de l'Angola, je ne dois point redire que le Botswana appuie totalement la République populaire d'Angola en cette heure critique. Nous avons toujours été solidaires durant les multiples crises qui sont devenues presque quotidiennes dans notre partie du monde. Notre appui inconditionnel peut donc être considéré comme acquis, car cette lutte est également la nôtre.

127. Je puis m'abstenir de raconter les détails de l'attaque perpétrée par l'Afrique du Sud au cours des quelques jours qui viennent de s'écouler : le représentant de l'Angola l'a fait éloquentement et d'une façon exhaustive. Qu'il me suffise de dire que ces attaques de toute évidence, revêtent une grande envergure et une immense gravité. Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle échauffourée mais d'un affrontement important à l'aide des armements les plus modernes, y compris des armes de destruction massive. Cette attaque a été lancée contre un jeune pays qui se relève à peine d'une guerre coloniale longue et dévastatrice et qui s'efforce actuellement de reconstruire son économie ébranlée par la guerre dans l'intérêt de son peuple. Ses maigres ressources humaines et matérielles doivent être sans cesse consacrées à la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale en raison de multiples attaques non provoquées, tant contre son propre territoire que contre les réfugiés namibiens innocents dont le seul désir est de libérer leur pays de l'occupation sud-africaine brutale.

128. Cette dernière attaque ne doit pas être considérée comme un fait isolé. Dans un contexte plus large, elle est due à la situation critique qui règne en Afrique australe et qui se caractérise par les éléments suivants : l'intensification de la lutte de libération en Afrique du Sud elle-même, en Namibie et au Zimbabwe; l'oppression de plus en plus poussée dont les peuples de ces pays sont victimes de la part des racistes; les efforts persistants déployés par les Etats de première ligne pour trouver le moyen de résoudre la question d'une façon pacifique; les actes désespérés des régimes racistes sud-africain et rhodésien, qui se sont unis pour semer la dévastation dans la région; enfin, les attaques répétées que l'un ou l'autre de ces régimes minoritaires lancent contre les Etats de première ligne — l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie —, dont le seul crime, pourrait-on dire, aux yeux de ceux qui violent les droits les plus élémentaires de leurs frères humains, est leur recherche inlassable d'une paix véritable dans la région et leur appui sans relâche à ceux qui luttent pour se libérer de l'oppression. C'est donc dans ce contexte que l'on doit voir

les événements si l'on veut réellement en saisir toute la portée.

129. La stratégie coordonnée et bien préméditée des régimes minoritaires blancs a été clairement illustrée par les événements survenus récemment. Le modèle est maintenant clair : alors que l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud attaquaient l'Angola et la Zambie, le Mozambique était attaqué par le régime illégal de Rhodésie du Sud. Mais cela n'est pas nouveau. Nous assistons à de telles attaques depuis longtemps. Ces pays ont été maintes fois attaqués de la même façon, et mon propre pays, le Botswana, a été attaqué par la Rhodésie du Sud à plusieurs reprises.

130. Nos pays sont les défenseurs de la paix et les seuls flots de raison en Afrique australe. Ceux qui nous attaquent prouvent qu'ils aiment mieux la guerre que la paix. Mais, en dépit de tout cela, nous continuons de défendre la paix plutôt que la guerre. Comment pourrait-on interpréter autrement, par exemple, la dernière attaque contre l'Angola, alors que l'on sait que ce pays a joué et continue de jouer un rôle si important dans la recherche de la paix en Namibie. Que penser du moment choisi pour lancer cette attaque et de celui où a été effectuée l'attaque contre Kassinga ? Elles ont toutes deux été lancées alors que les possibilités de résoudre pacifiquement le problème namibien semblaient prometteuses.

131. Il est donc certain que le but de l'Afrique du Sud est de déjouer les tentatives tendant à résoudre le problème namibien conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Faut-il alors se demander qui est favorable à la guerre et qui est favorable à la paix ? Grâce à la ténacité du peuple angolais et de ses chefs révolutionnaires, ce pays a continué, de concert avec les Etats de première ligne, de rechercher la paix en Namibie, en dépit des nombreuses tentatives qui sont faites pour l'amener à abandonner ce noble objectif. Et, dans ce contexte particulier, on peut en dire tout autant de la Zambie.

132. C'est pourquoi ceux qui veulent voir régner une paix véritable en Afrique australe doivent prendre note de la

situation et user de leur influence et des moyens dont ils disposent pour empêcher l'Afrique du Sud de faire obstacle à la paix dans notre région, car tant que l'Afrique du Sud et son petit satellite chancelant, la Rhodésie du Sud, continueront de recourir à la guerre, la paix dans la région demeurera illusoire et notre région restera au bord d'un précipice dangereux.

133. La communauté internationale, maintenant plus que jamais, doit se rallier derrière le peuple angolais car les jours à venir seront peut-être encore plus dangereux qu'aujourd'hui en raison de ces actes d'agression. Certes, l'Angola doit pouvoir être mieux en mesure de se défendre pour pouvoir résister à ces attaques.

134. La communauté internationale doit condamner catégoriquement l'Afrique du Sud pour son agression. Le Botswana, pour sa part, condamne ces attaques contre un Etat frère, exprime ses sentiments de solidarité au Gouvernement et au peuple de l'Angola dans une aussi rude épreuve et réaffirme qu'il se voue, avec les autres Etats de première ligne, à la recherche de la paix pour notre région.

135. Le Conseil de sécurité doit condamner catégoriquement l'attaque contre l'Angola et prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires pour prévenir un renouvellement d'agressions aussi flagrantes. Ceux qui ont de l'influence sur l'Afrique du Sud du fait de leurs liens historiques et autres avec ce pays devraient s'en servir pour arrêter la main meurtrière du régime d'*apartheid*. Le Conseil doit aussi redoubler d'efforts pour résoudre la question de l'indépendance de la Namibie car, en vérité, la plupart des problèmes dont souffre l'Angola découlent de l'occupation du Territoire international de Namibie par l'Afrique du Sud. Plus tôt ces bandes pillardes que sont les troupes sud-africaines quitteront la Namibie, mieux cela vaudra pour l'avenir de notre région.

136. Souhaitons que la décision du Conseil soit digne de la confiance que le peuple angolais a placée en lui.

La séance est levée à 18 h 15.